



La CTC CSP01BASKET

C'est quoi ?

C'est la Coopération Territoriale de Clubs entre les clubs de :

GS CARRIAT – SAINT REMY SPORTS BASKET – AS PERONNAS BASKET

Pourquoi ?

- Une CTC, c'est savoir mutualiser des moyens techniques et humains pour permettre aux licenciés de jouer à leur meilleur niveau.
- Vision commune des présidents basée sur le respect et l'écoute mutuels.
- La survie des clubs selon les effectifs des licenciés (trop ou trop peu)
- Proximité géographique « raisonnable » des 3 clubs.
- Fonctionnement mutualisé de nos écoles de mini-basket qui donne satisfaction aux parents.
- Rétrécissement du vivier d'entraîneurs.
- Rétrécissement du vivier d'arbitres.
- Essoufflement du bénévolat et baisse progressive de l'investissement des parents.

Que faut-il faire pour un développement commun ?

Réunir les énergies pour un projet commun de coopération visant à atteindre les 4 objectifs suivants selon des règles de fonctionnement bien définies :

- Proposer des offres de niveau de pratique adaptées au plus grand nombre. Travailler à plusieurs c'est aussi se donner davantage de chances pour pallier des problématiques de sous-effectif et pour permettre ainsi à chaque joueur de jouer en à son niveau. (loisirs – compétition)
- Promouvoir la formation des jeunes (jeu, arbitrage, encadrement, OTM). Quelles que soient la taille et l'histoire de nos clubs, sans investissement sur les jeunes, point de salut. Il nous faut donc former.
 - Former au jeu d'abord bien sûr, et nous misons beaucoup sur le travail partagé de nos écoles de mini-basket pour faire progresser nos groupes d'âge et obtenir des résultats sportifs significatifs, gage d'assurance d'une fidélisation à la pratique du basketball.
 - Former à l'arbitrage ou à la tenue des tables de marque ensuite, parce que ces tâches souvent ingrates sont incontournables dans tout club et sont un excellent moyen d'inculquer la valeur essentielle du bénévolat.
 - Former enfin à entraîner, et ainsi susciter des vocations, car il est fondamental de transmettre aussi cette passion-là, alors que partout se rétrécit le vivier d'entraîneurs.
- Tendre à l'homogénéité des équipes constituées en commun. En travaillant à 3 clubs, dans un périmètre géographique assez restreint, nous mutualisons nos effectifs dans chaque catégorie d'âge. Grâce à cela, nous résolvons des problèmes de manque d'effectif dans certaines catégories, mais également nous regroupons des joueurs de niveau similaire, ce qui permet à chacun d'y trouver son plaisir et de ne pas se décourager parce que les coéquipiers sont trop forts...ou pas assez.



- Pérenniser nos 3 clubs via une entraide mutuelle. Grâce à une coopération que nous basons sur les valeurs essentielles du respect, de l'amitié, de la convivialité et du plaisir, nous voulons croire qu'ensemble, via une entraide mutuelle sur un maximum de plans possibles, nous parvenons à garder une vraie dynamique dans chacune de nos 3 associations. Si dynamique il y a, pérennisation il y aura.

Quels moyens sont mis en œuvre ?

- Les moyens humains :
 - Les cadres techniques salariés, peuvent être mis à disposition d'un ou des 2 autres clubs de la coopération, sur la base d'une convention annuelle spécifique de mise à disposition rédigée par le club proposant la mise à disposition et signée par les parties prenantes.
 - Les cadres techniques bénévoles de chaque club sont amenés à encadrer des licenciés d'un ou des 2 autres clubs de la coopération
 - Pour les tâches d'arbitrage ou de tenue de table de marque, les licenciés sont incités à participer indifféremment à l'effort commun, quel que soit le club auquel ils appartiennent et la salle dans laquelle ils évoluent.
 - Enfin, il y a même une mutualisation des bénévoles des clubs, par exemple dans le cadre d'événements spécifiques comme le tournoi international du GS CARRIAT qui nécessite des effectifs bénévoles conséquents.
- Les moyens technico-logistiques :

En termes de matériel sportif et de salles de sport, la volonté des 3 clubs est là aussi de mutualiser les moyens dont ils disposent.

- Ainsi, les 3 écoles de mini-basket, comme cela se fait depuis plusieurs saisons, sont amenées à travailler ensemble et donc les licenciés d'un club à s'entraîner ou jouer des matches dans une salle d'un autre club de la coopération. Il en ira de même pour tous les licenciés des équipes en entente, dans la mesure où les communes d'appartenance de chacun des 3 clubs ne s'y opposent pas.
- Le matériel d'entraînement ou nécessaire aux matches appartenant à un club sera mis à disposition gratuitement du ou des autres clubs de la coopération. Pour tout nouveau besoin de matériel, les commandes groupées sont encouragées.